



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

11 rue de La Baume 75008 PARIS - Tél. 01.53.83.47.47 - Fax 01.53.83.48.48
n/réf : REG1210241CF-TP/12.070

Paris, le 9 février 2012

Le Président

A Mesdames et Messieurs
les Parlementaires

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement a adopté hier le projet de loi de finances rectificative pour 2012 mettant en œuvre une réforme du financement de la branche famille de notre protection sociale.

Comme vous le savez, la FNSEA propose depuis plus de 15 ans, la mise en place d'une TVA emploi qui permettrait, en finançant autrement la protection sociale, de redonner de la compétitivité à notre économie.

La mesure qui nous est aujourd'hui proposée constitue donc, à nos yeux, un premier pas essentiel car elle ouvre la voie à un changement d'approche de la compétitivité dans notre pays.

Pourtant, à sa lecture, nous constatons, avec beaucoup de dépit, que cette mesure n'est que partielle. Tellement partielle qu'elle en perd une grande part de son sens. En effet, elle exclut de son champ les agriculteurs non salariés.

Ceux-ci ne bénéficient donc pas de l'allègement des cotisations « famille ». Ils devront continuer à assurer le financement de cette branche sur la base de leur rémunération. Ce que nous dénonçons depuis si longtemps ! Ce qui pénalise l'activité sur notre territoire !

Il semble que le Gouvernement réduise la notion de coût du travail en agriculture au seul travail salarié.

Mais dans notre secteur, le travail des agriculteurs non salariés représente plus des 2/3 du total. Ne pas en tenir compte c'est se priver des 2/3 de l'efficacité de la mesure.

Il me paraît important de rappeler que notre demande de baisse du coût du travail s'appuie sur des réalités bien palpables.

En 10 ans, notre production de fraise a vu sa surface baisser de 31 % pendant qu'elle gagnait 65 % en Allemagne. Pour l'asperge, nous constatons une baisse de 43 % en France contre une hausse de 64 % en Allemagne.

Or dans le même temps, notre coût du travail, qui était en 2000, inférieur à celui de l'Allemagne, l'a aujourd'hui dépassé de plus de 10 %.

Pour tous les secteurs soumis à une concurrence étrangère forte, que ce soit sur les marchés internationaux ou sur le marché intérieur, la situation n'est plus tenable. Il est impératif d'utiliser tous les leviers pour leur redonner une capacité à prendre des parts de marchés.

De surcroît, dans un secteur comme le nôtre, limiter la mesure au travail salarié est un signe fort donné au modèle d'agriculture que nous ambitionnons pour l'avenir.

Pour notre part, nous sommes attachés à une agriculture basée sur des entrepreneurs, nombreux et présents sur tout le territoire. Nous sommes attachés à une agriculture à taille humaine qui est tout à fait en capacité de répondre au défi des marchés de demain, si on veut bien lui en donner les moyens. Alors qu'il existe une grande porosité entre le statut de salarié et celui de non salarié, il nous semble important que la mesure votée porte haut ces valeurs en ne séparant pas salariés et non salariés.

Enfin, alors que les prestations familiales, sont des prestations universelles, il est incohérent de vouloir opérer une distinction dans le mode de financement entre les salariés et les non salariés. Ce serait ouvrir une brèche dans l'unité et l'universalité de la branche famille.

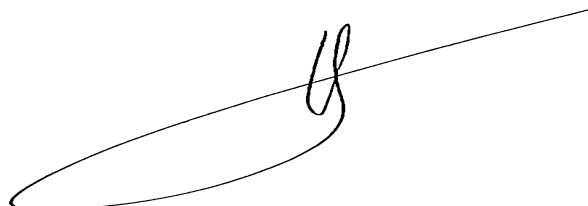
Pour ces raisons, il est essentiel que le projet de loi puisse être amendé en vue de permettre une baisse du coût du travail en agriculture tant sur l'emploi salarié que l'emploi non salarié.

Dans l'esprit de la loi, l'impact financier de cette mesure pourrait être reporté sur la CSG due sur les revenus du capital. Nous le chiffrons à moins de 230 millions d'euros ; à comparer aux 13,2 milliards d'euros de coût total de la mesure. Ainsi, nous donnerions à cette mesure son plein effet pour le secteur agricole.

Alors que nous avons été les premiers à promouvoir cette mesure, il nous semblerait pour le moins paradoxal que nous soyons les derniers à en bénéficier.

Comptant sur votre soutien dans ce combat pour la compétitivité,

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

Xavier BEULIN